## MAIRIE DE MAZANGÉ

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014.

- <u>Présents</u>: Mmes Nicole DIJON, Claudia GANDELIN, Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI, Evelyne VIROS, Mrs Patrick BRIONNE, Jacques COLAS, Jules COLIN, Didier DECLERCK, Loïc ESSERMÉANT, Dominique GAUDRUAU, Vincent NEILZ, Christophe RENON.
- Absent Excusé: Mr Jean-Yves OZAN

Absent Mr Michel ROUVRE

## Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

Accordé une indemnité de conseil au Trésorier Payeur Mme Marie-Claude DUCHESNE au taux de 100 % selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16.12.1983 (13/13 Oui):

Décidé l'achat d'un siège pour le tracteur à l'entreprise SANDRÉ pour un montant de 756.00 € TTC (14/14 Oui).

Décidé l'achat d'une armoire de stockage des produits phytosanitaires à l'entreprise PHYTO-SERVICE pour un montant de 554.22 € TTC (14/14 Oui).

Décidé l'achat d'une balayeuse pour les services techniques de la commune à l'Entreprise SANDRÉ pour un montant de 4 380.00 € TTC (14/14 Oui).

Approuvé la décision modificative budgétaire n° 3/20142 de la commune, visant à réajuster les crédits budgétaires en section d'investissement (14/14 Oui).

Décidé de réaliser des travaux d'assainissement dans la rue du commerce en acceptant le devis de l'Entreprise COLIN pour un montant de 4 984.07 € TTC (13/13 Oui). Mr Jules COLIN n'a pas participé à cette délibération.

Voté le remboursement de frais aux élus dans le cadre de leur mandat (14/14 Oui).

Voté le remboursement des frais de transport aux 3 participants du Congrès des Maires de France (14/14 Oui).

Voté le remboursement des frais de déplacement des Agents territoriaux dans le cadre de leur mission (14/140ui).

Validé l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) en remplacement de l'appellation IHTS à l'agent technique 1ère classe (Coef.8 de la base moyenne de référence) (14/14 Oui).

Accepté une convention avec le Cercle généalogique de Loir et Cher pour finaliser le décryptage des registres de l'état civil et de lui verser une subvention en rapport avec le travail effectué (14/14Oui).

Refusé le remboursement des frais de transport des agents territoriaux pour les consultations concernant la saisine du comité médical (11/11 Non) (3 Abstentions)

Le Maire.

Patrick BRIONNE